

LA CAISSE DES ECOLES POURSUIT ses activités en faveur de l'enfance

Le Conseil d'administration de la caisse des Ecoles s'est réuni le 17 mars. Etaient présents : Mmes Poncet, Ravenstein, MM. Scaglia, Bender, Pastorino, Autran, Lavigne, Grisoul, Coste. Excusé : M. Peiré. Absent : M. Faber.

L'ordre du jour comportait de nombreuses questions sur lesquelles nous reviendrons. Voici en attendant un bref compte rendu de cette séance de travail où des décisions très importantes ont été prises. Diverses délibérations ont été adoptées.

Elles concernent par exemple l'adjudication pour l'achat des fournitures scolaires (année 58-59), l'extension de la police d'assurance au patronage du quartier Berthe ouvert récemment; la participation des familles aux frais d'organisation des colonies de vacances.

Sur ce dernier point aucun changement pour ce qui est du droit d'inscription toujours fixé à 100 francs, du prêt du costume fixé à 200 francs. Quant à la participation des familles aux frais de séjour en colonie, nous apportons la bonne nouvelle qu'il n'y aura pas de changement non plus. Il sera versé 7.000 fr., par enfant (8.000 fr., pour les adolescents). A la caisse des Ecoles on ne veut pas que la population laborieuse fasse les frais de la politique de hausse des prix.

M. Autran, vice-président a

rapporté sur les activités en cours :

Création de nouveaux patronages avec le concours du corps enseignant, fonctionnement des cantines, campagne d'adhésions à la caisse des Ecoles. A ce propos il a lieu de remercier tous ceux, de plus en plus nombreux, qui font confiance à notre organisation. On enregistre cette année plus de 500 adhésions nouvelles. Il y a lieu de remercier et de féliciter les membres du personnel enseignant, les directeurs, directrices et professeurs pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée à la caisse des Ecoles. Les lettres aux familles avec bulletins d'adhésions remplis, sont rentrés par milliers au bureau des écoles.

Il est rappelé que les adhésions individuelles de tous les amis de l'école laïque sont reçues au bu-

reau des Ecoles, rue Messine. (cotisation annuelle : 100 fr.).

D'autre part, le budget 58-59 a fait l'objet d'une longue discussion. Nous reviendrons prochainement sur cette importante question.

La date de la grande fête sportive de fin d'année a été fixée au samedi 24 mai. La préparation dans les écoles se poursuit normalement.

Enfin, le Conseil d'administration arrivant au terme de son mandat, la date de l'assemblée générale des adhérents pour l'élection de la nouvelle direction a été fixée au samedi 29 mars, à 17 heures, à la Bourse du Travail.

Dès à présent il est demandé aux adhérents de comprendre l'importance de cette assemblée et de faire tout leur possible pour y être présent.



Une vue de l'assemblée générale de la Caisse des Ecoles.

(Photo F. CHABERT).